

vient d'être arrêté. C'est la deuxième ou troisième fois, ce ne sera pas la dernière.

L'opération s'est accomplie de la même manière. Une bande armée occupait les deux côtés de la route. Le mécanicien et le chauffeur ont aperçu chacun une vingtaine de fils qui les tenaient en joue; en même temps on leur cria: d'arrêter; ils ont obéi. La bande les a fait descendre et a dirigé ensuite le train jusqu'à un point de la voie où les rails étaient enlevés. Le train a déraillé. C'est près de Cardenas que s'est exécuté ce coup de main.

Une lettre de Vichy (en Andalousie) dit cependant qu'il n'existe pas de bande carliste aux environs. C'est possible. Mais, comme toutes les forces du gouvernement vont être dirigées vers le Nord, comme d'ailleurs l'armée ne présente pas un effectif considérable, affaibli qu'elle est par les expéditions de Cuba et des Philippines, le brigandage va retentir dans les provinces du Centre et du Midi.

On parle d'une bataille dans la province de Galice. On dit tout bas que les troupes du roi Amédée ont été complètement défaites. Je n'ai aucun détail; on ne précise même pas l'endroit où se serait livrée la bataille. Mais les amédéistes (ils ne sont pas assez nombreux pour qu'on ne puisse les connaître) ont la tête basse et semblent dévorés d'inquiétude. Il n'y a pas de fumée sans feu.

Cabrera était encore en Angleterre à la fin de la semaine dernière. On annonce son arrivée en Espagne comme très prochaine, et on ajoute qu'il poussera la guerre avec activité.

Quant à don Carlos, il est positivement en Espagne, quoique tous les journaux disent le contraire.

On annonçait hier une bataille près de Tudela; on parlait d'une défaite des carlistes, qui, disait-on, avaient perdu trois cents hommes tués ou blessés.

Voici la vérité vraie sur cette bataille: Environ trente soldats carlistes s'étaient endormis dans une grange. Surpris par une compagnie des troupes royales, ils se sont endus. Ordre a été donné de les fusiller. Mais les soldats ont refusé de tirer sur eux. Il a donc fallu se contenter de les garder prisonniers. Voilà toute la victoire remportée par les amédéistes.

Au reste, méfiez-vous des récits de batailles. La tactique des carlistes est justement d'éviter des engagements. Ils veulent épargner le sang de leurs ennemis comme le leur, conformément aux intentions du prétendant. Divisés en petites bandes, ils fuient leurs adversaires. Il faut des jambes de Basques ou de Navarrais pour cette guerre de montagne.

Les désertions commencent déjà dans l'armée royale. Si don Carlos a de l'argent — et on dit qu'il en a — ses troupes, bien armées, bien payées et bien nourries, seront infiniment plus heureuses que celles du gouvernement. Les embarras financiers ne sont un mystère pour personne, et plus d'une fois ils pourront entraver les opérations militaires.

Don Carlos est si bien en Espagne, qu'il a déjà parcouru les provinces basques et prononcé le serment solennel de maintenir les fueros.

Presque toutes les villes espagnoles ont leurs fueros ou chartes royales qui constatent leurs droits communaux. Mais les Basques tiennent à leurs droits beaucoup plus que le reste de l'Espagne. Pour eux, un roi n'est légalement investi de la souveraineté qu'après avoir prêté le serment de maintenir les fueros.

J'ai reçu hier des nouvelles de la Navarre. Le brigadier carliste Rada, commandant général des troupes du prétendant, pour les provinces de Guipuzcoa et de Navarre, se dirigeait vers la frontière française par Etcholoi et Vera.

Rada se retirait devant les troupes du général Moriones; il avait cependant 2,000 hommes. Ce mouvement de retraite avait un but. Les uns disent que Rada allait au-devant de don Carlos, qui l'attendait pour franchir la frontière. D'après une autre version, il allait recruter de nombreux partisans dans le Guipuzcoa et faciliter le passage de la frontière aux carlistes qui se trouvaient encore en France. Ce qu'il y a de certain, c'est que les amédéistes de Saint-Sébastien craignaient une attaque. Par précaution, les autorités militaires avaient rappelé à Saint-Sébastien le bataillon que l'on avait envoyé à Zamarramala.

Rada a rencontré Moriones à Irurzun; il a échappé à des forces supérieures qui menaçaient de l'entourer. Il a traversé Marquitz, Beuzza, la vallée de Ulzama, et a pénétré dans la Basse-Navarre, au sud de Vitorie.

dians chez Lips (Jardin ou l'on boit); mardi matin: freichhoppen (traduction: chope nationale); soir: Kneipe (le dictionnaire traduit ce mot par: cabaret borgne); mercredi matin: réunion à la brasserie du Brabant. — Jusqu'ici, ajoute le correspondant de la même feuille, aucun conflit entre notre population et de ces bords d'ivrognes. Les Strasbourgeois s'abstiennent; ils contiennent leur dégoût et leur indignation.

Une nouvelle perte bien regrettable vient d'être faite par la presse de province. M. Léon Rivoire, beau-frère de M. Charles Lapiere et rédacteur du *Nouvelliste de Rouen*, vient de succomber à la maladie qui épuisait ses forces depuis plusieurs années. Il est mort à Rouen le 21 décembre 1841; il était le fils du fondateur du *Nouvelliste de Rouen*, et avec lui s'éteint un nom qui a laissé dans la presse les souvenirs les plus sympathiques.

Le nouveau directeur du fort Boyard vient d'inaugurer son entrée en service, dit la *Liberté*.

Au moment où on allait transporter à Saint-Martin-de-Pé un certain nombre de détenus dont la présence au fort était venue dangereuse, M. Ollivier a saisi sur Régère, faisant partie de ce convoi, 2,400 francs en or, et 180,000 francs en bous du Trésor.

Cette somme était soigneusement cachée dans la doublure d'un vêtement du célèbre incendiaire du quartier du Panthéon.

Un magistrat prussien du canton de Pange, près de Metz, a condamné ces jours-ci à cinquante francs d'amende, pour injures publiques, un citoyen qui en avait appelé un autre: « Bazaine. »

Nous apprenons à l'instant, dit le *Courrier de France*, qu'on vient de découvrir que le comité de la rue Grolée avait des ramifications avec les départements voisins.

Il nous revient un bruit d'après lequel le maréchal Bazaine songerait à choisir pour le défendre devant le conseil de guerre MM. Lachaud et Emile Ollivier.

L'*Avenir national* annonce que l'archevêque de Paris visitera aujourd'hui à Versailles les préaude condamnés à mort.

Le *Temps* publie la dépêche suivante: « Bastia, 2 mai, 6 h. 40 soir. — L'affaire Trani a été jugée en appel à l'audience d'aujourd'hui. La cour a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal correctionnel d'Ajaccio qui a condamné M. Trani à 6 mois de prison et à l'amende. »

Le *Sémaphore* de Marseille, annonce que Siboun, Toledano et Miscine, les meurtriers du malheureux Grégo, sont partis avant-hier pour Aix, par le train de midi, sous l'escorte de la gendarmerie. C'est un drame qui sera jugé, dit-on, le 13 mai.

En apprenant la nouvelle de l'exécution de Genton, certains députés de la gauche ont adressé à M. Thiers la lettre suivante que publie le *Kappel*:

A Monsieur le Président de la République,

Monsieur le président,

Le 3 janvier 1872, les représentants du peuple soussignés ont déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition ayant pour objet l'abolition de la peine de mort.

Le 13 septembre 1871, ils avaient, de concert avec leurs collègues et amis de l'Union républicaine, présenté une autre proposition ayant pour objet la proclamation d'une amnistie.

La décision parlementaire à prendre sur ces deux questions si importantes ayant été retardée et pouvant l'être encore, les représentants du peuple soussignés vous prient avec instance, monsieur le président, d'ordonner qu'il soit sursis à l'exécution de toute condamnation jusqu'à ce que l'Assemblée se soit prononcée:

1. Sur la proclamation d'une amnistie;
2. Sur l'abolition de la peine de mort.

Sans doute, ces représentants n'ont signé leur lettre au Président de la République que pour assurer leur réélection en flattant les passions de la radicalité.

Si ce n'est pas leur but, pourquoi donc chercheraient-ils à sauver les condamnés à mort qui sont les gens les plus énergiques du parti rouge et les chefs désignés de la prochaine Commune? (Pays).

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 3 mai 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Dépôt d'un rapport de la commission d'initiative sur le projet de M. Wallon, relatif au vote obligatoire.

Le rapport conclut à la prise en considération et au renvoi de la proposition à la commission chargée de l'examen de la loi électorale.

Le renvoi est prononcé.

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de résolutions de la commission de comptabilité:

1. Sur le règlement définitif du compte des recettes et des dépenses de l'ancien Corps législatif pour l'année 1870;

2. Sur le règlement définitif du compte des recettes et des dépenses du même Corps pour l'année 1871, du 1^{er} janvier au 12 février;

3. Sur le règlement du compte des recettes et des dépenses de l'Assemblée nationale du 12 février au 30 juin.

M. PASCAL DUPRAT tient à signaler à l'Assemblée et au pays le gaspillage des fonds publics qui a été commis par l'ancien président du Corps législatif, gaspillage consistant en dépenses purement personnelles, et atteste le rapport de M. Noël Parfait.

Il importe que l'Assemblée, qui a flétri les fournisseurs déloyaux, se prononce aussi contre les fonctionnaires entachés de concussion; c'est pourquoi l'orateur propose à l'Assemblée d'infliger un blâme à M. Schneider. (Murmures à droite.)

M. FERDINAND MATHIEU vient prendre la défense de M. Schneider, d'une honorabilité incontestable, il reconnaît toutefois que le président de l'ancien Corps législatif n'a pas assez surveillé la comptabilité de cette Assemblée. (Rires à gauche.)

M. NOËL PARFAIT, sous le bénéfice des termes de son rapport, adjure ses amis de passer outre et de ne pas voter la résolution proposée.

M. PASCAL DUPRAT, en présence de la requête du rapporteur, retire sa proposition.

Les conclusions de la commission de comptabilité sont adoptées.

Reprise de la deuxième délibération sur le projet de réorganisation du conseil d'Etat.

M. CLÉMENT vient combattre un amendement de M. Savoye et consorts, tendant à ajouter à la suite des mots: « le conseil d'Etat est nécessairement appelé à donner son avis sur les règlements d'administration publique, » ceux-ci: « faits en vertu d'une délégation de la loi. »

L'amendement est rejeté et l'article 8 est adopté.

L'article 9 porte que le conseil d'Etat statuera souverainement sur les recours en matières contentieuses et administratives, sur les demandes d'annulation pour excès de pouvoirs formées contre les actes des diverses autorités administratives.

M. RAUDOT demande la suppression de ces mots: sur les recours en matières contentieuses et administratives, car, dit l'orateur, je ne suis pas sur ce point l'élève de M. Batbie (Rires).

En effet, la commission semble avoir voulu dire: sur les recours en matières contentieuses et administratives.

exécutée par un humble artisan, qui a prêté l'étude et le travail aux plaisirs faciles des mauvais lieux, aux théories dangereuses et illusives du club. Les paroles émuës et chaleureuses de l'honorable professeur ont produit une vive impression sur l'assistance qui les a couvertes d'applaudissements.

La commission chargée d'examiner la proposition de MM. Descat et Testelin, relative à l'émission de 40 millions de monnaie de cuivre, d'accord avec le gouvernement, a limité l'émission prochaine au chiffre de 40 millions. La commission a choisi pour rapporteur M. Naquet. Quant à l'emploi de l'aluminium, qui avait été proposé pour la fabrication de ces monnaies divisionnaires par M. Naquet Scheurer Kestner et Paul Morin, le ministre a dit, d'après de *Rappel*, qu'il n'avait encore aucune opinion formée à cet égard, et qu'il avait prescrit à la Monnaie de Paris de faire des essais de fabrication avec ce métal.

Les militaires de la réserve qui sont dans leur année de service, les jeunes soldats maintenus comme soutiens de famille par les conseils de révision et les

Voici le texte d'une loi qui vient d'être votée aux Etats-Unis par le Sénat et la Chambre des représentants. Nous la reproduisons sans commentaires:

1^o. La sanctification du dimanche est une chose d'intérêt public; — 2^o. Un utile soulagement des fatigues corporelles; — 3^o. Une occasion de vaquer à ses devoirs personnels et de rappeler les erreurs qui affligent l'humanité; — 4^o. Un motif particulier d'honneur, dans sa maison et à l'église, Dieu, le créateur et la Providence de l'Univers; — 5^o. Un stimulant à se consacrer aux œuvres de charité, qui font l'ornement et la consolation de la société. « Considérant: a) Qu'il y a des inédules et des gens inconsidérés qui méprisent leurs devoirs et les avantages que procure à l'humanité la sanctification du dimanche, outragent la sainteté de ce jour en s'adonnant à toutes sortes de plaisirs, et en s'adonnant à leurs travaux; » b) qu'une telle conduite est contraire à leurs intérêts comme chrétiens, et trouble l'esprit de ceux qui ne suivent point ce mauvais exemple; »

« Que ces sortes de personnes font tort à la société toute entière, en introduisant dans son sein des tendances de dissipation et d'habitudes immorales. »

Le Sénat et les chambres décrètent: 1^o Il est défendu, le dimanche, d'ouvrir les magasins et les boutiques, de s'occuper à un travail quelconque, d'assister à aucun concert, bal ou théâtre, sous peine d'une amende de 10 à 20 shellings pour chaque contravention; — 2^o Aucun voiturier ou voyageur ne pourra, sous la même peine, entreprendre un voyage le jour du dimanche, excepté le cas de nécessité dont la police sera juge. — 3^o Aucun hôtel ou cabaret ne pourra s'ouvrir le dimanche aux personnes qui habitent la commune, sous peine d'une amende ou de la fermeture de l'établissement. — 4^o Ceux qui, sans cause de maladie ou sans motif suffisant, se tiendront éloignés de l'église pendant trois mois, seront condamnés à une amende de 10 shellings. — 5^o Quiconque commettra des actions inconvenantes à proximité ou dans l'intérieur de l'église, paiera de 5 à 10 shellings d'amende. L'exécution de ce décret est confiée aux employés de police choisis tous les ans par les communes.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs d'apprendre qu'il existe à Roubaix une société de la *Ligue de l'enseignement laïque*. Cette société, fondée par le cercle démocratique, dit Cercle des travailleurs, a pour président M. Emile Dupont, pour vice-président M. Emile Moreau, et pour secrétaire M. Paul Foveau.

C'est l'*Echo des instituteurs*, journal

promoteur de l'enseignement spécial, les immunités que la nouvelle loi militaire promet à ceux qui sont pourvus d'un diplôme de bachelier et se destinent aux carrières libérales.

Nous sommes heureux d'apprendre que le ministre de l'instruction publique a été saisi de cette question, d'un intérêt majeur, et que les bureaux du ministère s'en occupent activement.

Le gouvernement, par un esprit de justice qui l'honore, voudrait étendre, non seulement aux diplômés de l'enseignement spécial, mais encore aux diplômés des écoles normales qui se destinent à l'enseignement primaire, les immunités qui semblent acquises dès aujourd'hui aux bacheliers des-lettres et aux bacheliers des-sciences.

M. Jules Simon a l'intention de demander à la Chambre la consécration de cette idée, et les travaux qui se font au ministère ont pour but de faciliter la tâche des ministres.

(ECHO DU NORD.)

Nous avons rendu compte de la cérémonie du sacre de Mgr Monnier. Nous trouvons aujourd'hui dans plusieurs journaux le texte d'un remarquable discours prononcé à cette occasion par Mgr Regnier, archevêque de Cambrai. Nous en citerons ces quelques lignes qui en sont le couronnement:

« Qu'on ne craigne pas d'ailleurs que cette religieuse soumission à l'autorité républicaine de notre foi nuise en rien à notre patriotisme. L'amour de l'église romaine et l'amour de notre pays ne cesseront point d'être unis dans nos cœurs, et si nous criions de toute notre âme: Vive Pie IX! nous ne crierions pas avec moins d'amour et d'énergie: Vive la France! »

Comme conséquence de la proposition de M. Villain, député de l'Aisne, tendant au rétablissement des anciens prix pour les diverses qualités de tabac